RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

Besoin d'un avis médical urgent ?

3 ÉTAPES À SUIVRE

1 Je contacte en priorité mon **médecin traitant**

2 S'il n'est pas disponible, je prends conseil auprès d'un **pharmacien**, ou d'un **professionnel de santé de proximité**

3 Sans solution, **j'appelle le Service d'accès aux soins (SAS) en composant le 15**

Les services d'urgences sont réservés **aux cas les plus graves**

www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr